



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020

Axe 1 : Conforter l'engagement de Guadeloupe en faveur de la recherche et de l'innovation et de la compétitivité des entreprises

Axe 5 : Protéger et valoriser l'environnement et le patrimoine culturel

Axe 9 : Investir dans le capital humain

Programme de développement rural de Guadeloupe (PDRG) FEADER 2014-2020

Mesure 7 : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

PIECE JOINTE N ° 3

TABLEAU DU DESCRIPTIF DES SYSTEMES DE GESTION ET DE
CONTRÔLE

**Période de programmation 2014-2020 / Objectif : Investissement pour la
croissance et l'emploi**
Programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe 2014-2020

Description des systèmes de gestion et de contrôle - Organisme intermédiaire ITI
Art 72 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013

1. Généralités

1.1.1. Titre et n° d'identification du [ou des] ITI concernés

1.1.2. Montant cofinancement européen

1.2. Date à laquelle correspond l'information donnée par le présent document

Aujourd'hui

1.3. Organisme intermédiaire (noms, adresses et point de contact)

2. Organisme intermédiaire ; principales fonctions

2.0. Principales fonctions

2.0.1. Statut, nature, rattachement (le cas échéant)

2.0.2. Fonctions assurées dans le cadre de la délégation

2.0.3. Fonctions déléguées par l'OI

2.1. Organisation et procédures de l'OI

2.1.1. Organigramme, description des fonctions de chacune des unités (avec les effectifs)

2.1.2. Séparation fonctionnelle, notamment dans le cas où l'OI sera bénéficiaire de subvention

2.1.3. Procédures, modalités de fonctionnement du comité de suivi

2.1.4. Procédures d'instruction, sélection et approbation des opérations

2.1.5. Dispositions prévues pour que chaque bénéficiaire soit formellement informé des conditions de l'aide apportée à l'opération

2.1.6. Procédures de vérification des opérations ; le cas échéant identification des entités tierces auxquelles ce contrôle est confié

2.1.7. Description des schémas de transmission des informations avec l'autorité de gestion

2.1.8. Procédures en vue d'assurer la prise de connaissance, la formation aux procédures décrites ci-dessus

2.1.9. Description des procédures de l'OI destinées à permettre un examen efficace des plaintes et des réclamations

2.2. Piste d'audit

2.2.1. Procédures destinées à s'assurer qu'une piste d'audit et un système d'archivage sont en place : y.c. sécurité des informations, dans le cadre de l'e-cohésion et en conformité avec les règles nationales sur la certification de conformité des documents.

2.2.2. Instructions données en interne, aux bénéficiaires, sur la conservation des documents : durée et format

2.3. 2.4. Environnement de contrôle interne

2.3.1. Description des procédures anti-fraude

2.3.2. Existence d'un dispositif d'identification et pilotage des risques

2.3.3. Organisation de la fonction de contrôle interne